



Charte IA de la Caisse des Dépôts



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Une démarche éthique pérenne

Pour répondre aux nouveaux défis de sécurité et éthiques soulevés par le développement et les usages des algorithmes et des solutions d'intelligence artificielle, la Caisse des Dépôts s'inscrit, en sa qualité de tiers de confiance, dans une démarche éthique pérenne pour promouvoir une utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle (IA).

Les principes édictés dans la présente charte ont pour objet de définir un socle de sécurité et éthique pour le développement, le déploiement et l'usage de systèmes d'IA. Ils complètent le corpus déontologique existant ⁽¹⁾ et s'appuient sur lui, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, des recommandations internationales conformément aux valeurs de la Caisse des Dépôts.

Par « intelligence artificielle », est désigné ici, « tout système automatisé conçu pour fonctionner à différents niveaux d'autonomie, qui peut faire preuve d'une capacité d'adaptation après son déploiement et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des données d'entrée qu'il reçoit, la manière de générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer les environnements physiques ou virtuels ⁽³⁾ ».



Principes

Respect des droits fondamentaux

Assurer une conception et une mise en œuvre de systèmes d'IA qui soient **respectueux des droits fondamentaux**.

Non-discrimination

- **Prévenir** la création ou l'amplification de biais pouvant exister dans la société.
- **Favoriser l'inclusion, la diversité et la parité** pour être au service de tous et pour que chaque personne soit traitée de manière équitable.

Qualité et sécurité des données

- **S'assurer** de la qualité et de l'intégrité des données dans un environnement technologique conforme à la politique de sécurité des systèmes d'information de la Caisse des Dépôts ⁽²⁾.
- Cette politique de sécurité des systèmes d'information se conforme aux bonnes pratiques préconisées par l'ANSSI et la CNIL en matière de sécurisation des données : classification des données, étude d'impact des traitements à risque, notification en cas de violation des données à caractère personnel.
- **Renforcer la robustesse des systèmes d'IA** contre les cyberattaques visant à accéder aux données et à mettre en cause la fiabilité de leurs résultats.

Transparence

- **Communiquer** sur les fonctionnalités, les finalités et les impacts des systèmes d'IA.
- **Promouvoir une culture de responsabilité et d'éthique** dans l'utilisation des systèmes d'IA en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux éthiques, réglementaires, sociétaux et environnementaux.
- **Rendre auditables** nos systèmes d'IA par la **traçabilité** de nos actions et l'explicabilité de nos algorithmes.
- **Valoriser** nos données et référencer en interne les cas d'usage faisant appel aux systèmes d'IA.

Finalité au service des personnes

Mettre en œuvre les conditions permettant le développement de systèmes d'IA conçus comme des outils au service des personnes et qui fonctionnent de manière à pouvoir être contrôlés ou supervisés par des humains.

Impact social et environnemental

Promouvoir le développement et l'usage de systèmes d'IA frugaux et adaptés à des besoins précisément et préalablement définis.



Gouvernance

Le déploiement de la charte IA au sein de l'Établissement public Caisse des Dépôts est piloté par le comité stratégique Data & IA.

Cette gouvernance veille :

- au bon **déploiement** des principes visés par la présente charte, au partage des bonnes pratiques et à la sensibilisation des collaborateurs ;
- à la **conformité réglementaire, la sécurité et le respect des valeurs** de la présente charte pour une utilisation responsable et transparente des systèmes d'IA ;

- à la **cohérence et la complémentarité des politiques internes dans le déploiement de systèmes d'IA** ;
- à la **révision périodique** de la charte au regard des évolutions technologiques ou réglementaires en matière d'IA.

(1) Charte de déontologie du groupe Caisse des Dépôts 2024 et Code de déontologie de la Caisse des Dépôts 2025. Charte Data 2019.

(2) https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/1430716340_DBFileDocument/politique-de-securite-des-systemes-d-information-ep

(3) Article 3 ⁽¹⁾ du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle.